

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUIN 2024

L'AN deux mil vingt-quatre, le six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 30/04/2024, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

PRESENTS : 9

Didier CHASSAIN, Brigitte FAYET, Jérôme GIBOIN, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Nadine PAGET, Danielle LISA, Laëtitia FERREIRA, Jean-François DOUCE

ABSENTS représentés : 3

Marc TERRET, conseiller, a donné procuration à Didier CHASSAIN.
Maïder GAGER, conseillère, a donné procuration à Nadine PAGET.
Davy MAYMONT, conseiller, a donné procuration à Jérôme GIBOIN.

ABSENTS : 2

Jean-Luc BARDOT, Julie PIET.

VOTANTS : 12

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion ordinaire du 02/05/2024 et de la dernière réunion extraordinaire du 28/05/2024 : il n'y a pas de remarque, les comptes rendus de ces deux réunions sont approuvés à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT 10^{ème} tranche « Les Renodents/Villard » : Monsieur le Maire rappelle l'estimation des travaux et de l'étude faite par notre Maître d'œuvre,, Monsieur BARRAND de la société SECAE. Le coût est de 208 000 € HT pour 900 m de réseaux et 16 branchements. Il précise que l'on peut prétendre à une aide du Conseil Départemental de 25%, pouvant aller jusqu'à 30% du fait que la Commune de MONS à un mode de gestion en régie. Quant à l'aide de l'Agence de l'eau, malgré le soutien de Mme la Sous-Préfète, nous n'avons toujours pas de réponse favorable. Il présente le plan de financement suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux	189 000,00 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL (30%)	60 000,00 €
Maitrise d'œuvre	11 300,00 €	FONDS PROPRE	148 000,00 €
Appel d'offre	500,00 €	AGENCE DE L'EAU	0,00 €
Frais de contrôle réseau	7 200,00 €		
TOTAL	208 000,00 €	TOTAL	208 000,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser les travaux de cette 10^{ème} tranche d'assainissement ;
- DIT que les crédits seront prévus au budget Assainissement en dépenses d'investissement 2024 ;
- ADOPTE le nouveau plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

LOGEMENT DE L'ECOLE : Rénovation énergétique : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'APD (Avant-Projet Définitif) le coût prévisionnel des travaux pour la rénovation du logement communal de l'École est passé de 92 600,00 € HT à 120 030,00 € HT. Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux	107 430,00 €	ETAT (23%)	27 780,00 €
Maitrise d'œuvre	12 600,00 €	REGION (40%)	48 012,00 €
		CONSEIL DÉPARTEMENTAL (8,33%)	10 000,00 €
		FONDS PROPRE	34 238,00 €
TOTAL	120 030,00 €	TOTAL	120 030,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 120 030,00 € HT ;
- APPROUVE le nouveau plan de financement exposé ;
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR, une subvention Régional au titre du Bonus Ruralité et une subvention Départementale au titre de l'aide à la réalisation de travaux de réhabilitation thermique des logements communaux mentionnés dans le nouveau plan de financement.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU BURON :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Marc CARRIAS, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Buron, dans un courrier en date du 31 mai 2024, informe que le syndicat est inactif depuis plusieurs années et souhaite la dissolution du SIA de la Vallée de Buron. Il reste en caisse 10 512,97 €. Il propose de conserver 512,97 € pour divers frais liés à la liquidation et que les 10 000 € restant soient répartis entre les communes membres selon les critères suivant. Il convient donc aux Communes membres de se prononcer sur la dissolution du SIA de la Vallée du Buron ainsi que la répartition suivante de l'argent restant :

COMMUNES	Longueur fossés 2014	Population 2018	Potentiel financier 2018	Longueur =50%	Démographie =25%	Potentiel =25%	Solde dissolution
AIGUEPERSE	10 410	2 756	1 940 224	523.13	674.83	771.78	1 969.74 €
BAS ET LEZAT	10 440	337	195 460	524.62	82.52	77.75	684.89 €
BEAUMONT-LES-RANDAN	5 580	301	176 085	295.48	73.7	70.04	439.22 €
BUSSIERES ET PRUNS	5 380	457	244 495	270.35	111.9	97.26	479.51 €
CHAPTUZAT	2 720	497	262 416	136.68	121.69	104.38	362.75 €
EFFIAT	15 480	1 124	674 400	777.9	275.22	268.26	1 321.38 €
MONS	4 750	540	296 460	238.69	132.22	117.93	488.84 €
MONTPENSIER	3 960	457	264 603	198.99	111.9	105.25	416.14 €
RANDAN	3 940	1 576	932 992	197.99	385.9	371.13	955.02 €
ST CLÉMENT DE REGNAT	15 360	548	310 168	771.87	134.18	123.38	1 029.43 €
ST DENIS COMBARNAZAT	5 780	231	138 831	290.45	565.56	55.22	402.23 €
ST PRIEST BRAMEFANT	2 250	859	558 350	113.07	210.33	222.1	545.50 €
VILLENEUVE LES CERFS	13 150	527	290 377	660.8	129.04	115.51	905.35 €
	99 500	10 210	6 284 861	5 000.00	2 500.00	2 500.00	10 000.00 €

La commune de MONS toucherait donc la somme de 488,84 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Buron en 2024 ;
- APPROUVE la répartition entre les Communes membres comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

INAUGURATION DE LA STATION D'EPURATION : elle aura lieu Samedi 15 Juin en présence de Mme la Sous-Préfète, M. le Sénateur, Mme la Députée, M le Président du Conseil départemental, Mme la Conseillère Départementale ainsi que de nombreux maires voisins. Le rendez-vous est fixé à 10h30 au stade. Toute la population monsoise a été invitée ainsi que le CMJ. M. le Maire précise que Mme la Sous-Préfète viendra en mairie vers 9h30 pour visiter la commune et parler de nos projets. Il invite ses conseillers à assister à cette réunion. Ensuite , ce sera l'inauguration de la station. **Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que les discours et la réception qui suivra se feront sous le barnum au stade. Brigitte s'occupe de commander « les petits fours » et Jérôme la boisson.**

ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024 : M. le Maire rappelle qu'il y a 38 listes. Afin de tenir le bureau de vote, le Conseil Municipal décide des tours de garde suivant :

HORAIRES	Conseillers
8h - 10h	Davy – Maïder – Didier
10h – 12h	Julie – Valérie – Didier
12h – 14h	Nadine P – Laétitia – Didier
14h – 16h	Jérôme – Brigitte – Nadine D
16h – 18h	Jean-François – Nadine D – Didier

Les scrutateurs sont : Marie-France Olagnon, Carlos Rodrigues, Marie-Sarah Inderchied et Pâquerette Jay.

RESTAURANT L'ALAMBIC : M. le Maire explique que du fait que l'on change de locataire, il faut faire refaire certains diagnostics , le diagnostic « Electricité » et le diagnostic « gaz ». **Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de faire faire ces diagnostics et donne tout pouvoir à M. le Maire pour régler cette opération.**

D'autre part, M. le Maire rappelle que nous aurons à payer les frais de notaire pour la rédaction de l'acte de vente de l'EPF à la commune et pour la rédaction du bail « location-gérance ».

RECENSEMENT DE LA POPULATION MONSOISE : il aura lieu du 16 Janvier au 15 Février 2025. Il faut désigner un coordonnateur communal et il faudra trouver un agent recenseur. Les dossiers pourront être remplis par voie dématérialisée, l'agent ne passant que vers ceux et celles qui le désireront. **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Mme Déborah Vigneux, secrétaire de mairie à Mons, comme coordonnateur communal.**

INFORMATIONS

VOIRIE : renforcement des chaussées : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental interviendra sur la RD 432 à hauteur du Château d'eau pour un renforcement de la chaussée sur une longueur de 300 m et sur la RD 59 , du carrefour de « Pierre-qui-guse » au Guérinet . Nous récupérerons de la raclure de goudron.

TRIATHLON DE VICHY/BELLERIVE : la course cycliste passera dans notre commune Dimanche 9 Juin entre 9h et 12h. Elle empruntera la RD 432 du Port de Ris au carrefour de « Pierre-qui-guse ». Un arrêté municipal a été pris pour la signaler et l'information a été donnée sur Facebook et Panneau Pocket.

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : elle aura lieu à la salle polyvalente de MONS lundi 8 Juillet à 18h et est ouverte à tous. La commune de Mons offrira un petit buffet et le verre de l'amitié. Brigitte et Jérôme s'en occuperont.

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE : afin d'établir un diagnostic des petits affluents de la rivière Allier, du 1^{er} Juin au 15 Septembre, des techniciens de l'EPL suivront le Glarand et le Buron. Ils ont l'autorisation de pénétrer dans les propriétés. Une communication sera faite par arrêté et sur Panneau Pocket.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE : Brigitte et Didier font le compte rendu de la dernière réunion du Conseil d'école. Ils rappellent que les communes de MONS et de BLR ont décidé de donner 2 000 € pour financer les deux voyages scolaires, l'école de MONS allant passer une journée à Clermont-Ferrand au musée d'art contemporain du FRAC Auvergne, et l'école de BLR faisant un voyage de deux jours dans le Périgord. De plus, les deux communes financent les cours de musique à l'école pour 1 100 € cette année scolaire.

D'autre part, il ressort que certains parents d'élèves à Mons ne respectent pas les bandes jaunes devant l'école où il est interdit de se garer afin de laisser la priorité au bus. Après un rappel par mail à tous, la gendarmerie sera prévenue si le problème persiste.

BROYAGE DES HAIES : Jean fait remarquer que cette année l'Office Français de la Biodiversité et de la Ligue de Protection des Oiseaux préconisent de ne pas tailler les haies jusqu'au 15 Août. Il demande donc de voir pour qu'Anthony fasse ce travail après cette date.

Prochaine réunion : jeudi 11 ou 18 Juillet

Ont signé les membres présents